

Mémoire présenté dans le cadre de l'étude

du projet de Loi 74 :

Loi concernant la prestation de soins de santé, la prorogation de Santé Ontario, l'ajout de modifications corrélatives et connexes et des abrogations

Trois recommandations pour bonifier le projet de loi afin de favoriser une planification efficace des services de santé en français et ultimement améliorer l'accès à des services de santé de qualité en français pour la population francophone.

Le 25 mars 2019



Le Regroupement des Entités de planification des services de santé en français de l'Ontario vise à développer des principes et des positions communes pour faire avancer, de façon cohérente et efficace, les services de santé en français à travers la province.

Ensemble, améliorons la santé des francophones de l'Ontario.

Constant Ouapo

Directeur général
Entité de planification des services de santé
en français Érié St. Clair / Sud-Ouest
7515, prom. Forest Glade
Windsor (Ontario) N8T 3P5
519 948-1515, poste 201
couapo@entite1.ca

Sébastien Skrobos

Directeur général
Entité de planification pour les services en
français dans les régions de Waterloo,
Wellington, Hamilton, Niagara
CP 601
Welland, ON L3B 5R4
905 734-1579, poste 1
sskrobos@entitesante2.ca

Gilles Marchildon

Directeur général
Reflet Salvéo
Toronto Centre / Centre Ouest /
Mississauga Halton
1415 rue Bathurst, bureau 202B
Toronto (ON) M5R 3H8
(647) 345-5502, poste 221
gillesm@refletsalveo.ca

Estelle Duchon

Directrice générale
Entité 4
Centre / Centre Est / Simcoe Nord Muskoka
14 845, rue Yonge, bureau 310
Aurora (Ontario) L4G 6H8
1-855-726-8882, poste 804
e.duchon@entite4.ca

Jacinthe Desaulniers

Présidente-directrice générale
Réseau des services de santé en français de
l'Est de l'Ontario
1173, chemin Cyrville, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1J 7S6
1-877-528-7565, poste 201
jdesaulniers@rssfe.on.ca

Diane Quintas

Directrice générale
Réseau du mieux-être francophone du Nord
de l'Ontario
469, rue Bouchard, bureau 270
Sudbury (Ontario) P3C 5K6
1-866-489-7484, poste 400
dquintas@rmefno.ca



Le 25 mars 2019

Députée Nina Tangri
Présidente, Comité permanent de la politique sociale
99, rue Wellesley Ouest
Salle 1405, Édifice Whitney
Toronto, ON M7A 1A2

Objet : Mémoire présenté dans le cadre du projet de Loi 74 : Loi concernant la prestation de soins de santé, la prorogation de Santé Ontario, l'ajout de modifications corrélatives et connexes et des abrogations

Les six Entités de planification des services de santé en français collaborent afin de parler d'une seule voix pour l'avancement des services de santé en français en Ontario. Si le projet de loi 74 est adopté, l'Ontario connaîtra une importante réforme de son système de santé et nous tenons à collaborer pleinement au succès de cette transformation. Plus encore, nous voulons être un partenaire du système afin que les francophones de l'Ontario puissent avoir accès à des services de santé en français de qualité. C'est dans cette perspective de collaboration que nous vous présentons ce mémoire.

Les entités de planification des services de santé en français : des structures essentielles pour assurer aux patients francophones l'accès à des services de santé en français de qualité

Les Entités de planification des services de santé en français ont été nommées par le gouvernement en 2010 avec un objectif : améliorer l'accès à des services de santé en français. Administrées par des Conseils d'administration francophones, leur mandat couvre trois aspects principaux :

- Engager la communauté francophone pour comprendre ses besoins et promouvoir les services de santé disponibles en français;
- Planifier l'offre de services de santé en français en s'assurant que les besoins des francophones soient pris en considération le plus en amont possible, que ce soit par exemple dans le développement de nouveaux lits de soins de longue durée ou de la coordination de l'accès des patients aux services de santé mentale; et
- Accompagner les fournisseurs de services dans le développement de leur offre de services en français et assurer la pérennisation de cette offre par leur identification puis leur désignation sous la *Loi sur les services en français*.

Si leur mise sur pied a permis de faire d'importantes avancées au cours de ces dernières années, les patients francophones continuent à rencontrer d'importantes barrières dans leur accès à des services de santé en français de qualité :

- Trop souvent, les francophones ne savent pas où et comment accéder à des services de santé en français en Ontario ;

- Les fournisseurs de services de santé n'identifient majoritairement pas leurs patients francophones et ne les réfèrent pas à des professionnels capables d'offrir des services en français ;
- L'offre de services de santé en français est limitée.

Si ces enjeux ont besoin d'être adressés, c'est parce que les barrières linguistiques ont des conséquences importantes pour le patient francophone et pour le système de santé, telles que :

- Risque accru d'erreurs de diagnostic, d'erreurs médicales, et de traitements inadéquats entraînant des coûts additionnels pour le système;
- Sentiment d'impuissance, de stress et d'insatisfaction des patients qui se sentent incompris par les professionnels de la santé et peuvent retarder volontairement leur visite avec ceux-ci;
- Sentiment d'impuissance, de stress et d'insatisfaction des professionnels de la santé qui souhaitent répondre aux besoins de leurs patients et leur offrir un service de qualité.

La restructuration du système de santé proposée par le projet de Loi 74 a le potentiel d'adresser ces enjeux et d'améliorer l'accès à des services de santé en français de qualité. Afin de réaliser ce potentiel, nous vous présentons notre analyse et nos recommandations concernant le projet de Loi 74.

Projet de loi 74 : des éléments positifs, mais des clarifications nécessaires concernant les services de santé en français

Dans un premier temps, nous aimerions reconnaître les éléments positifs suivants déjà inclus au projet de Loi :

- Le préambule du projet de loi énonce que le système de santé doit respecter les exigences de la *Loi sur les services en français* ;
- Santé Ontario est assujetti à la *Loi sur les services en français* ;
- Le Conseil consultatif de la ministre sur les services en français est maintenu; et
- Les Entités de planification des services de santé en français collaboreront avec Santé Ontario.

Nous souhaitons, cependant, porter à votre attention trois recommandations qui ont pour but de bonifier le projet de loi afin de favoriser une planification efficace des services de santé en français et ultimement améliorer l'accès à des services de santé de qualité en français pour la population francophone.

Recommandation 1

Nous comprenons le souhait du gouvernement de mieux intégrer le système de santé afin qu'il soit centré sur les besoins des clients et améliore la navigation du système par ces mêmes clients. La création de systèmes intégrés de prestation de soins (Équipes Santé Ontario) est un pas dans cette direction. Ayant participé à des intégrations en santé dans des réformes précédentes, nous vous recommandons de préciser dans la loi deux éléments essentiels :

Recommandation

- Que les systèmes intégrés de prestation en santé (Équipes santé Ontario) soient assujettis à la *Loi sur les services en français* ;
- Que lorsque des occasions d'intégration entre organismes sont identifiées et subséquemment mises en œuvre, que les obligations de toutes les parties prenantes en matière de service en français soient analysées, documentées, transférées, et surveillées afin de les préserver et de s'assurer que la *Loi sur les services en français* soit respectée.

La première partie de cette recommandation permettra d'une part que les Équipes santé Ontario prennent de façon systématique en considération les besoins des francophones et d'autre part qu'elles soient responsables d'offrir des services en français pour le compte du gouvernement de l'Ontario. La deuxième partie de cette recommandation permettra d'éviter que la pérennité des services en français existants soit compromise lors d'intégrations d'organismes, notamment lorsque ces intégrations concernent des organismes identifiés ou désignés avec d'autres qui ne le sont pas.

Recommandation 2

Nous croyons que le lien établi dans le projet de Loi 74 entre les Entités de planification et Santé Ontario est essentiel et va permettre une prise en compte des besoins des francophones en amont des décisions. Cependant, il est aussi essentiel que le lien et la collaboration qui existe présentement entre les Entités de planification et le système de santé local soient maintenus, voire bonifiés. Nous recommandons donc de préciser dans la loi dans la section 44 :

Recommandation

- Que les obligations de collaborer avec les Entités de planification s'appliquent aussi aux Équipes de Santé Ontario.

Cet ajout permettra d'assurer que les Entités de planification puissent continuer à jouer pleinement leur rôle au niveau local. En effet, c'est par l'accompagnement des fournisseurs et

des structures d'intégrations locales que peut se faire le développement de services de qualité pour les francophones.

Recommandation 3

Nous comprenons le souhait du gouvernement de procéder à cette transformation rapidement. Néanmoins, l'abrogation du règlement 515-09 suite à celle de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* pourrait laisser les Entités de planification dans un vide juridique et nuire à la continuité de leur travail. C'est pour cette raison que nous recommandons :

Recommandation

- Que le nouveau règlement sur les Entités de planification soit adopté en même temps que la Loi 74 afin de maintenir la collaboration entre le système de santé et les Entités de planification durant cette période critique de transformation du système.
- Que le règlement existant soit adapté pour refléter la collaboration des Entités de planification avec les nouvelles structures soit Santé Ontario et les Équipes Santé Ontario.

L'application de ces recommandations est essentielle afin d'assurer que la Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population donnera au système la capacité d'améliorer l'offre de service de santé en français partout en province.

Nous vous remercions de l'opportunité de présenter ce mémoire et y voyons une indication de votre volonté de poursuivre la collaboration avec les Entités de planification des services de santé en français pour l'amélioration des services pour la population francophone. Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

Au nom du Regroupement des Entités de planification des services de santé en français

Diane Quintas
Directrice générale
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario
dquintas@rmefno.ca